

Les orientations pour la mise en oeuvre



La gouvernance de l'eau

Le réseau international de gestion des ressources en eau, soit le Partenariat mondial sur l'eau, a défini la gouvernance de l'eau :

«comme l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs qui sont en charge du développement et de la gestion des ressources en eau et de leur distribution à différents niveaux de la société»
(OCDE, 2012).

Les orientations sont les approches retenues pour résoudre les problèmes liés aux enjeux et défis qui en découlent.

Au Québec, la gouvernance de l'eau se base sur une approche écosystémique de la gestion des eaux par bassins versants (MDDEP, 2002). Elle constitue le principe de base de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau et fait appel à la participation des différents usagers, à la prise d'initiatives par les décideurs et aux diverses actions qui en découlent. C'est la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée en 2009, qui encadre la démarche et dicte le processus pour l'élaboration du Plan directeur de l'eau. Ce dernier devient l'outil tout désigné pour orienter et favoriser une prise en charge collective des ressources en eau. Dans ses orientations, il doit refléter les préoccupations du milieu autant municipal qu'économique ou communautaire.

L'organisme de bassin versant (OBV) est au cœur de cette démarche. De par sa structure, il est représentatif de tous les acteurs de l'eau. Il favorise la mobilisation, la concertation et le passage à l'action vers une gestion intégrée des ressources en eau au Québec. Comme il est stipulé dans le cadre de référence sur la gestion intégrée des ressources en eau produit par le MDDEFP en 2012 :

« C'est dans ce contexte qu'au Québec, il a été décidé que la mise en œuvre de la GIRE se traduirait par un mode de gouvernance qui permettrait aux acteurs intéressés, sur une base volontaire, de s'impliquer dans la planification, le choix et l'application des actions concertées visant la protection de cette ressource indispensable. »

La CARA applique ce principe dans l'élaboration de son plan directeur de l'eau pour la Zone GIRE L'Assomption.

L'Arrimage du SAD des MRC avec le PDE

Zone GIRE L'Assomption

La gestion par bassin versant s'inscrit dans un contexte où de nouveaux acteurs doivent collaborer ensemble avec des références territoriales différentes (OBV avec les MRC de son territoire).

Dès le début du cycle de la GIEBV, l'organisme de bassin versant doit développer des liens de collaboration avec les MRC de son territoire. Tout comme le SAD, le PDE est un outil d'aide à la décision qui doit refléter les préoccupations des usagers de l'eau d'un territoire donné, tout en tenant compte des orientations gouvernementales, du milieu municipal et des citoyens. Toutefois, seul le SAD a une portée légale que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Cette orientation sur l'arrimage du SAD des MRC avec le PDE Zone GIRE L'Assomption (PDE de 2^e génération) vient en réponse à un besoin perçu comme imminent lors de la mise en œuvre du PDE L'Assomption, approuvé en septembre 2007. Le PDE L'Assomption, publié en mars 2006, s'ouvrait déjà sur un éventuel lien entre le PDE et le SAD en présentant la perception de quelques MRC de son territoire en regard de la gestion de l'eau par bassin versant.

Le 30 mai 2007, la CARA provoqua la discussion en s'alliant avec 10 MRC de son territoire ainsi qu'aux représentants du MDDEFP et du MAMROT dans le cadre d'une table de réflexion sur l'arrimage entre le PDE et le SAD des MRC.

Cet exercice s'est déroulé en deux phases :

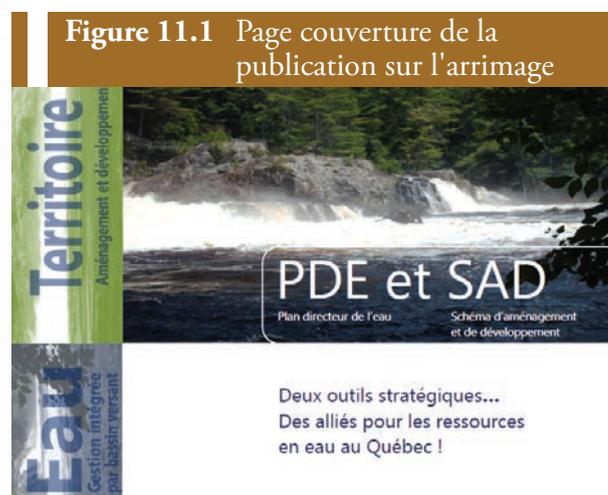
1. 2007-2008

Clarifier les rôles et responsabilités de chacun, produire un organigramme d'arrimage et définir les principaux facteurs de réussite d'un arrimage;

2. 2010-2011

Poursuivre la réflexion et publier un document dit « déclencheur » pour susciter la discussion entre les OBV et MRC du Québec et surtout, favoriser une première démarche d'arrimage entre le PDE et le SAD.

De ces rencontres découlèrent de nombreux échanges et partages d'expertises en vue de favoriser une meilleure cohérence entre les objectifs de protection et conservation de la ressource eau du PDE et ceux d'aménagement et de développement du territoire du SAD. De cette démarche, amorcée en 2007, a découlé la publication « *Le plan directeur de l'eau et le schéma d'aménagement et de développement... Deux outils stratégiques... Des alliés pour les ressources en eau au Québec* ».



L'harmonisation avec les PDE des zones contiguës

Plusieurs organismes de bassin versant ont des territoires administratifs en commun. Dans ses orientations visant l'arrimage du PDE Zone GIRE L'Assomption avec le SAD des MRC de son territoire, l'OBV CARA soutient également l'importance de mettre en place un processus de consultation entre les zones GIRE ayant des territoires administratifs en commun afin d'assurer une harmonisation du vocabulaire et de la présentation des constats et enjeux sur un même territoire.

Lors de la première génération d'approbation des PDE amorcée au Québec, plusieurs PDE ayant reçu leur approbation gouvernementale avaient des territoires administratifs en commun avec des nouvelles zones de gestion intégrée de l'eau. Cette 2^e génération de PDE devrait assurer une meilleure harmonisation.

Pour l'organisme de bassin versant CARA, ce constat revêt une importance particulière pour les territoires en commun avec six MRC. En vue d'une troisième génération du PDE (2018-2024), l'OBV CARA, visera l'harmonisation avec les zones contiguës situées dans d'autres zones GIRE.

Tableau 11.1 Répartition des Zones GIRE par MRC

MRC	Zones GIRE						
	Zone L'Assomption	Zone Bayonne	Zone Maskinongé	Zone Mille-Iles	Zone du Nord	Zone Saint-Maurice	Zone Rouge - Petite Nation - Saumon
MRC de Matawinie	✓	✓	✓		✓	✓	✓
MRC de Montcalm	✓			✓			
MRC de Joliette	✓	✓					
MRC de L'Assomption	✓			✓			
MRC de D'Autray	✓	✓	✓				
MRC de la Rivière-du-Nord	✓				✓		

Relevez le défi... Parrain'EAU

Dans la poursuite de son engagement visant la protection des lacs et cours d'eau de son territoire d'intervention, l'OBV CARA s'est doté, au fil des ans, d'un Plan directeur de l'eau (PDE L'Assomption, mars 2006), de plans de conservation des espèces à statut précaire et de plans d'action de lacs.

En 2010, l'ébauche d'une démarche de parrainage pour les cours d'eau se dessinait. L'acquisition de connaissances fines du territoire, la mise en valeur et la réhabilitation des cours d'eau sont devenues incontournables. Le besoin de favoriser l'engagement de la collectivité dans un projet commun figurait parmi les défis à relever pour assurer le succès de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

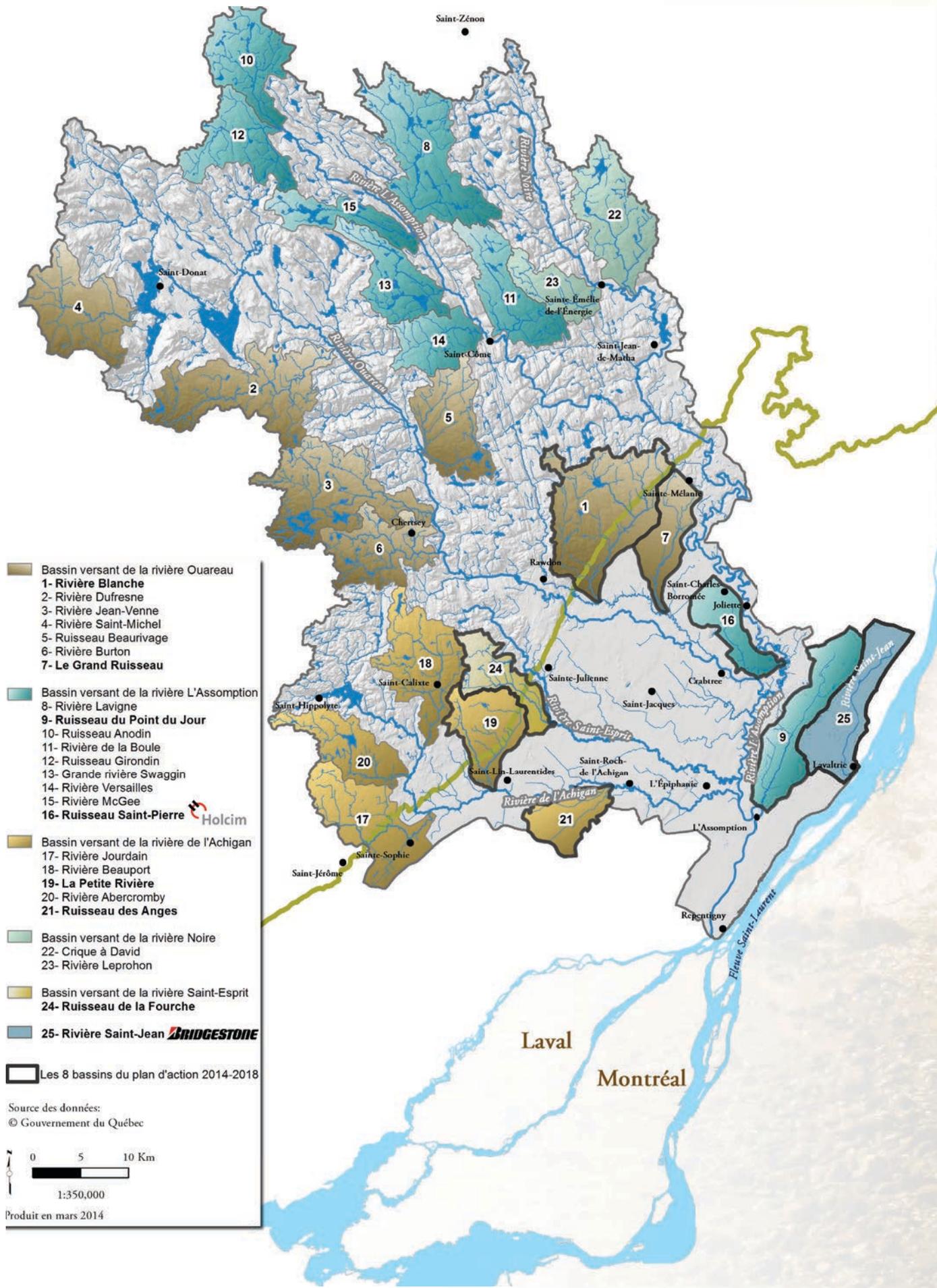
C'est ainsi que Relevez le défi... Parrain'EAU a vu le jour en interpellant les entreprises à engager leur image corporative dans la restauration et la conservation des rivières et ruisseaux de la Zone GIRE L'Assomption. La démarche qui vise ultimement la prise en charge collective des cours d'eau a retenu 25 sous-bassins de cours d'eau en vue de les doter d'un Plan d'Action de cours d'eau (PACE).

Successivement, deux usines se sont jointes à la CARA: Holcim (Canada) inc. – usine de Joliette pour le bassin versant du ruisseau Saint-Pierre en 2010 et l'usine Bridgestone de Joliette pour celui de la rivière Saint-Jean en 2011.

Au printemps 2012, l'OBV CARA se dotait d'un logo à l'image de son programme et l'inscrit dans ses orientations pour la deuxième génération de son PDE, le PDE Zone GIRE L'Assomption.



Le programme Parrain'EAU sera l'un des vecteurs privilégiés pour la mise en œuvre du PDE en offrant aux entreprises l'opportunité de valoriser leur travail et d'investir dans l'amélioration de la qualité de vie et des milieux naturels de nos plans d'eau. Avec leur appui, la CARA initie une démarche collective de mise en valeur et de prise en charge de 25 sous-bassins de cours d'eau de son territoire d'intervention.



Plongez... dans votre lac!

Plongez... dans votre lac! est une démarche qui vise à soutenir les intervenants du milieu vers un passage à l'action efficace en matière de lutte aux cyanobactéries et à l'eutrophisation des plans d'eau.

Le soutien à la prise en charge des plans d'eau par les intervenants du milieu (municipalités, associations de lac, citoyens) doit-être structuré pour favoriser des interventions qui répondent à trois objectifs :

1. **Économiquement efficaces** pour éviter le dédoublement des actions et les coûts associés. Il faut favoriser l'augmentation de l'efficacité des solutions.
2. **Écologiquement viables** en favorisant une meilleure connaissance de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant.
3. **Socialement équitables et responsables** en favorisant le consensus citoyens-municipalités pour la mise en place de démarches structurantes notamment le plan d'action de lac (PAL).

Pour ce faire, l'OBV CARA a mis en place un processus de transfert des connaissances sur les lacs en se dotant d'un portail des lacs ainsi que d'un cartable générique « *La santé de mon lac, ça commence ici!* » en soutien à la prise en charge de la santé des lacs. Plongez... dans votre lac ! se veut une démarche structurante et surtout un levier pour faire avancer la prise en compte du bassin versant des lacs dans la planification des interventions.

Figure 11.2 Caractérisation des rives du lac Archambault, Saint-Donat

